

Le village d'Odisha remporte un procès contre les usines d'amiante de Visaka Industries

Auteur: Moyna <<http://www.downtoearth.org.in/author/6>> , 13 Juillet, 2012

<http://www.downtoearth.org.in/content/odisha-village-wins-case-against-visaka-industries-asbestos-plant>
<<http://www.downtoearth.org.in/content/odisha-village-wins-case-against-visaka-industries-asbestos-plant>>

L'administration du district approuve l'annulation du certificat de non objection (CNO) de la société décidée par Parmanpur Panchayat.

Viska Industries s'est vu attribuer un CNO illégalement par l'ancien chef du village de Parmanpur

Les habitants d'un village dans le district de Sambalpur, qui se sont battus contre l'installation d'une usine d'amiante dans leur voisinage, sont ressortis vainqueurs le 12 Juillet lorsque le magistrat du district supplémentaire a approuvé la décision d'annuler le certificat de non objection (CNO) attribué à l'usine. Deux ans plus tôt, un CNO à été attribué à la compagnie Viska Asbestos Industries par le chef précédent du village de Parmanpur. Cependant, le CNO a été déclaré illégal lorsque l'administration du district enquêta sur le problème. Les Industries Viska ont obtenu, de la part des autorités responsables du contrôle de la pollution, "un accord pour effectuer des exploitations" fondé sur ce CNO illégal. L'usine a été opérationnelle durant les six derniers mois.

Padmanav Nath, qui a été élu nouveau chef le 10 Mars, déclara qu'il s'est battu contre cette usine pendant presque trois ans et qu'après avoir été élu il eut finalement une chance d'agir. Juste après être devenu le chef, le gram pachayat¹ rédigea une lettre au percepteur du district, contestant la présence de l'usine dans le village et se plaignant du danger qu'elle représente pour leur santé. "Nous avons convoqué une réunion d'urgence (du panchayat²) en Juin, au cours de laquelle nous avons constaté que l'usine était dangereuse pour les habitants du village et qu'elle fonctionnait sous de fausses informations. Le chef annula donc le NOC attribué aux usines d'amiante," ajouta t-il.

Cette annulation a été envoyée au percepteur du district le 8 Juin avec la lettre de protestation. Une équipe de fonctionnaires du bureau du percepteur ont visité le village le 25 Juin et ont enquêté sur l'affaire. Pendant l'enquête ils découvrirent que le CNO avait été attribué sur de fausses informations et que l'opposition des villageois n'avait pas été prise en compte.

"Le certificat a été déclaré illégal parce que l'ancien chef n'avait pas enregistré l'opposition à l'usine; il ne convoqua pas de conseil de village pour discuter du problème concernant cette usine; et il donna de fausses informations. Il déclara que l'emplacement de l'usine se trouverait à deux kilomètres du village, tandis qu'en réalité elle est située juste à cinq cents mètres du village", a déclaré Nath.

Une fois que la compagnie a obtenu le CNO du chef précédent, un accord pour effectuer des exploitations lui fut accordé. Les villageois ont déclaré que des camions transportant des plaques d'amiante faisaient approximativement 50 ou 60 allers-retours quotidiens depuis l'usine. L'EIE (Etude sur l'Impact Environnemental) de la compagnie a déclaré qu'elle produisait 216.000 tonnes de plaques d'amiante par an. Nath a déclaré que les villageois auraient bientôt besoin de se tourner vers les autorités pour porter plainte contre l'usine étant donné qu'elle ne montre pas de signes indiquant sa fermeture.

¹ Gram pachayat: gouvernements locaux conçus pour fonctionner au niveau des villages en Inde. On en compte plus de 260 000 en Inde.

² Pachayat : Système politique en Asie du sud.

Gopal Krishna de l'Alliance de Surveillance des Produits Toxiques a déclaré que cette usine n'aurait tout d'abord pas dû être opérationnelle étant donné que le CNO était fondé sur de fausses informations et en plus de cela, l'EIE n'a pas été fourni aux villageois dans leur langue régionale. Il ajoute que la compagnie a déposé une requête au Bureau d'Etat de Contrôle de la Pollution, demandant le renouvellement de sa licence et l'augmentation de la capacité de l'installation pour atteindre les 250.000 tonnes de plaques d'amiante-ciment par an.